



## RÈGLEMENTS – COEURS CHANCEUX

### Liste des prix et calendrier des tirages

Lors du premier tirage qui aura lieu le 5 avril 2023, les lots suivants seront tirés au sort :

- une location de 2 ans d'une voiture BMW 330xi 2023 d'une valeur de 35 000 \$ ;
- un distributeur à vin Wineemotion d'une valeur de 11 500 \$ offert par Cavavin, jumelé à une carte-cadeau Vinitor d'une valeur de 3 500 \$ ;
- deux billets en classe affaires avec Air Canada pour toute destination en Europe d'une valeur approximative de 8 000 \$ ;
- une toile de l'artiste Fung Sou, signée, 48" x 48", d'une valeur de 5 000 \$ et
- une carte-cadeau Bijouterie Italienne d'une valeur de 3500 \$.

Quatre autres tirages se dérouleront le 3 mai, le 7 juin, le 5 juillet et le 2 août 2023. Pour chacun de ces tirages, les prix à gagner seront :

- un lot de 2 000 \$ en argent et
- une carte-cadeau Cook it d'une valeur de 250 \$.

### Conditions et règlements

Les tirages s'adressent à toutes les personnes âgées de 18 ans ou plus résidant au Québec. Les tirages seront soumis à toute loi fédérale ou provinciale qui puisse les affecter.

2 000 billets, numérotés de 0001 à 2000, sont mis en vente du 1er décembre 2022 au 31 mars 2023. À l'achat d'un billet, vous pouvez gagner un des lots du tirage d'avril et vous êtes également admissible aux tirages suivants. Chaque gagnant d'un lot en argent ou d'une carte-cadeau Cook it n'est plus admissible aux autres tirages de ces prix.

Le billet de Cœurs chanceux, au coût de 140 \$, peut être payé en un seul versement par chèque, en argent comptant ou par carte de crédit. Pour les employés de l'Institut de Cardiologie de Montréal, il est possible d'effectuer le paiement sur la paie. Le montant de 140 \$ est alors divisé sur les paies d'avril à septembre 2023 avec un prélèvement de 14 \$ sur chacune (10 versements). Avec l'option du prélèvement sur la paie, les gagnants devront acquitter en totalité le coût d'achat de leur billet de tirage avant l'attribution de leur prix.

Le personnel et les bénévoles de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal et de l'Institut, ainsi que les ambassadeurs de Cœurs chanceux peuvent participer au tirage.

Les gagnants de chaque tirage seront avisés par téléphone et/ou par courriel.

La liste des gagnants sera disponible sur le site Web de la Fondation à <https://fondationicm.org/evenements/coeurs-chanceux>.

Les gagnants devront se prévaloir de leur prix respectif aux bureaux de la Fondation au 5000, rue Bélanger, bureau N-5800, à Montréal (H1T 1C8).

Les documents gagnants seront soumis à une vérification par les organisateurs du tirage. Tout document gagnant mutilé, reproduit de quelque façon que ce soit, remis en retard ou obtenu de source non autorisée ne donnera pas droit au prix. Toute personne qui participe ou tente de participer au présent tirage en utilisant un moyen contraire à l'esprit de ce tirage et de nature à être inéquitable envers les autres participants sera automatiquement disqualifiée et pourrait être dirigée aux autorités judiciaires compétentes. La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel.

En participant à ce tirage, les personnes gagnantes dégagent tous les partenaires, la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal, l'Institut de Cardiologie de Montréal, leurs agences de publicité ou de promotion, leurs employés, représentants et agents de toute responsabilité quant aux dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient découler de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.

Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement. Il ne pourra en aucun cas être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix, ni échangé, en tout ou en partie, contre sa valeur en argent.

Les billets de tirage deviennent la propriété exclusive de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal. En participant à ce tirage, toute personne gagnante autorise, si requis, les organisateurs à utiliser son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son image, sa voix et/ou ses déclarations relatives au tirage ou à son prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

La Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal demeure en tout temps propriétaire exclusif du document des gagnants. Les documents gagnants présentés pour réclamation du prix ne seront en aucun cas retournés aux participants.

### **Détails et conditions liés aux différents prix offerts**

Location de 2 ans d'une voiture BMW 330xi 2023 d'une valeur de 35 000 \$

Contrat de 24 mois avec un total de 40 000 km, soit 20 000 km par année. Les frais de contrat seront payés, mais le gagnant devra faire une demande de crédit pour le véhicule et être accepté par les services financiers de BMW Canada. Le gagnant devra également assurer le véhicule aux conditions en vigueur chez BMW au moment de la prise de possession du véhicule. Le véhicule sera remis chez BMW Laval au 2450, boul. Chomedey à Laval (H7T 2X3).

Distributeur à vin Wineemotion d'une valeur de 11 500 \$ offert par Cavavin, jumelé à une carte-cadeau Vinitor d'une valeur de 3 500 \$

Le distributeur à vin sera livré et installé chez le gagnant par notre partenaire Cavavin. Les arrangements devront être faits directement avec eux afin de fixer la date et l'heure. Si la livraison doit s'effectuer à l'extérieur de la région du Grand Montréal, des frais de livraison

pourraient être facturés au gagnant. La carte-cadeau Vinitor sera transmise par voie électronique et le gagnant pourra effectuer les achats de son choix auprès du partenaire.

Deux billets en classe affaires avec Air Canada pour toute destination en Europe d'une valeur approximative de 8 000 \$

La carte-cadeau Air Canada sera transmise par voie électronique et le gagnant pourra effectuer sa réservation directement auprès du partenaire. Le voyage doit être terminé au plus tard le 30 avril 2024.

Périodes d'interdiction :

21 juin 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2023

6 juillet 2023 au 4 septembre 2023

13 décembre 2023 au 8 janvier 2024

Toile de l'artiste Fung Sou, signée, 48" x 48", d'une valeur de 5 000 \$

La toile devra être récupérée au bureau de la Fondation par le gagnant. Si ce dernier préfère une livraison à domicile, il devra en acquitter les frais.

Carte-cadeau Bijouterie Italienne d'une valeur de 3500 \$

La carte-cadeau Bijouterie Italienne sera transmise par courrier et le gagnant pourra effectuer ses achats directement chez le partenaire.

Quatre (4) lots de 2 000 \$ en argent

Le montant sera transmis par virement électronique au gagnant.

Quatre (4) cartes-cadeaux Cook it d'une valeur de 250 \$

Les cartes-cadeaux Cook it seront transmises par courrier et le gagnant pourra effectuer ses achats directement chez le partenaire.

Tirage autorisé par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ 266).